La Nouvelle-France.
Numéro 16, Novembre 1917.

C'est que l'homme est un être sociable et qu'il a de graves obligations envers ses concitoyens.

Savez-vous qui dans la dernière campagne de tempérance a fait les plus grands sacrifices? C'est l'Eglise.

Elle n'ignorait pas qu'elle ameutait contre elle des milliers d'hommes, menacés dans leurs intérêts et leurs passions, que les trafiquants d'alcool ne lui pardonneraient jamais, que la foule des simples d'esprit, si impressionnable, prêterait peut-être une oreille complaisante aux insinuations et aux calomnies lancées contre elle à cette occasion, que, en un mot, elle avait, humainement parlant, tout à perdre, rien à gagner.

Mais elle était consciente de sa mission divine et elle n'y a point failli; elle a tout risqué pour le salut des âmes.

* * *

Ah ! si les chrétiens réfléchissaient plus fréquemment à l'occasion prochaine de péché que sont pour les natures faibles les hôtels et les *Bars*, s'ils se souvenaient de leur jeunesse et de leurs fautes passées, ils auraient pitié de leurs enfants guettés à chaque coin de rue par le monstre alcool et n'hésiteraient pas à les protéger.

Nous récitons chaque soir le *Pater Noster*, nous implorons contre la tentation le secours du Père céleste. Eh bien ! soyons nous-mêmes la Providence de nos enfants et protégeons-les contre la plus perfide et la plus redoutable des tentations.

Fr. ALEXIS, Cap.

PAGES ROMAINES

L'ANCIENNE MONNAIE PONTIFICALE

Au moment où les peuples contractent les emprunts les plus formidables que l'histoire enrégistra jamais, M. Edouard Martinori, ingénieur italien, vient, en un savant ouvrage, de présenter le rôle de la monnaie à travers les siècles, non seulement en Italie, mais dans les autres nations, en l'étudiant au point de vue géographique, historique, anecdotique, économique, étymologique, artistique, etc.. Travail d'une rare patience, l'ouvrage en question est d'un puissant intérêt à une foule de points de vue.

S'il serait déplacé dans une chronique romaine de suivre le savant auteur dans les études qu'il fait de la monnaie dans les divers pays du monde, ce ne l'est point de redire ce qu'il écrit au sujet de l'histoire de la monnaie en Italie.

Laissons donc de côté ce que racontent les récits bibliques de l'échange de l'argent au temps d'Abraham qui acheta le terrain destiné à la sépulture de

Sara pour 400 sicles d'argent, et du prix de la vente de Joseph; ne recherchons pas si c'est réellement Fedon ou Fidon, roi d'Argos, qui introduisit en Grèce la frappe de la monnaie, 142 ans avant la fondation de Rome; mais écoutons la science numismatique qui nous dit que, sous Romulus, nulle pièce de monnaie ne fut frappée; celle qui servait aux échanges des premiers habitants de la future capitale du monde venait de l'Illyrie. Numa fut le premier roi de Rome qui constituât un collège d'hommes dénommés *aerarii* et qui eurent la mission de faire une monnaie de cuivre, au type carré, et dont le poids déterminait la valeur. Après lui, Servius Tullius fit frapper une nouvelle monnaie de cuivre portant l'image d'un bœuf ou d'une brebis. Sous les rois de Rome, aucune monnaie d'or ou d'argent ne fut mise en circulation. La première pièce d'argent apparut l'an 484 ou 485 de la fondation de Rome; ce ne fut qu'en 546 que fut frappée la première monnaie d'or. César fut le premier à faire graver l'empreinte de son visage sur les pièces monnayées; le Sénat autorisa cette innovation par un décret spécial.

Soit que ce fût pour accomplir un vœu fait à l'époque de la guerre de Pyrrhus, ou une promesse du dictateur Camille, comme le dit Ovide, soit que ce fût pour d'autres motifs, ainsi que l'affirme Cicéron, toujours est-il que la frappe de la monnaie se fit tout d'abord à Rome au sommet du Capitole, dans l'intérieur du temple de Junon-Monnaie, ou tout au moins dans ses dépendances.

Le nom de *pecunia* qui désignait l'ensemble de la monnaie lui fut donnée à cause de l'empreinte de la brebis généralement adoptée primitivement, on peut-être aussi parce que, avant que la monnaie métallique ne fût en usage, avait cours une monnaie en cuir : *corium pecudis*. Les noms de *nummus*, *numisma* tireraient leur origine du roi Numa, le fondateur de la monnaie métallique à Rome.

En dehors des usages commerciaux, la monnaie fut employée à Rome en témoignage d'amitié entre les citoyens, de piété envers les morts, de libéralité dans les circonstances solennelles de la vie des grands. Ce fut en effet coutume de placer dans la bouche des défunts une pièce de monnaie destinée à solder au vieux et avare Caron le passage du Styx. A certaines époques de l'année les citoyens échangeaient des pièces de monnaie; au jour de leur intronisation, les empereurs jetaient généreusement à la foule qui les acclamait des pièces de cuivre, d'argent et d'or. Et comme, dans Rome, les coutumes survivent aux siècles, les papes imitèrent les empereurs aux jours de leur *possesso*, à l'anniversaire de leur couronnement, et en des dates que ramenaient périodiquement certaines fêtes de l'année. S. Léon IV inaugura l'usage de distribuer de l'argent pendant l'octave de l'Ascension; plus tard, sous ses successeurs, la coutume établit d'autres distributions en différentes fêtes de l'année, et aux jours de l'Annonciation, du Vendredi Saint, de l'Assomption, du troisième dimanche de l'Avent, les papes prirent l'habitude de déposer une pièce d'or dans la bouche de celui qui, aux vêpres précédentes, avait entonné la cinquième antienne. Non point en vue de satisfaire la cupidité du vieux Caron, mais bien dans le but de déterminer la date de la mort, les chrétiens continuèrent à placer des pièces de monnaie dans les cercueils des défunts; on fixait ainsi l'époque de la mort d'un martyr, celle de la reconnaissance de ses restes, celle de leur translation. C'est ainsi que Célestin III mit de la monnaie d'argent dans le sarcophage de S. Eustache. Les tombes pontificales renferment depuis longtemps la collection des monnaies ou des médailles frappées sous leur règne. Ce fut pour le même motif, celui de déterminer la date d'une époque que, dans la première pierre d'un monument, on plaça les monnaies dont la frappe correspondait à la fondation de l'édifice.

Ce serait méconnaître ce qu'est l'humanité que de croire que l'*auri sacra fames* ne porta pas de tout temps certains hommes à la fabrication de la monnaie, qui, pour enrichir les faux monnayeurs, appauvrissait leurs victimes et discréditait la monnaie courante. Aussi l'Eglise n'hésita pas à frapper de ses censures ceux qui faisaient de la fausse monnaie. Le premier concile de Latran tenu en 1122, sous Calixte II, frappa les faux monnayeurs d'une double sentence d'excommunication et de malédiction; Jean XXII déclara déchus de la légitime possession de leurs bénéfices, ou inhabiles à en recevoir, les clercs qui se livre-

raient à l'altération des monnaies. Sous l'empire romain, les faux monnayeurs étaient poursuivis pour crime de lèse-majesté.

La plus ancienne monnaie pontificale connue est celle du pape Adrien I (772-798); elle a le type byzantin. Toutefois, certains auteurs affirment que S. Grégoire II (715-731) a été le premier pape à battre monnaie. S. Léon III, successeur d'Adrien I (795-816), émit la monnaie communément appelée la monnaie de S. Pierre, dont le type, sauf quelques exceptions, a continué jusques vers l'an 1,000. Ce type, en souvenir du couronnement de Charlemagne par S. Léon III, voulut que l'une des faces de la pièce portât le nom du pape vivant, l'autre celui de l'empereur régnant, à cause de son titre de défenseur de l'Eglise. L'on trouve, cependant, des monnaies de S. Léon III portant d'un coté l'image de S. Pierre, de l'autre le nom de S. Léon sous la légende D. N. Leonis Papæ. Les deux lettres D. N résument le titre de *Dominus Noster* que S. Léon III a été le premier à recevoir. Les dernières monnaies de S. Léon III, celles du pape Etienne V, de S. Pascal I, d'Eugène II, de Valentin, de Grégoire IV, portent le nom de l'empereur Louis I, fils de Charlemagne, qui règna sous leur pontificat.

A la monnaie de S. Pierre, dite également denier papalin, succéda le denier *pavese*, (ainsi appelé de Pavie, ville où il était frappé) et qui, de la seconde moitié du Xe siècle, jouit du plus grand crédit pendant tout le XIe, et la plus grande partie du XIIe siècle. Il fut alors remplacé par le denier *provinois*, de Provins, son lieu d'origine, (en Champagne, Seine-et-Marne, France). Les collectes qui furent faites en France pour soutenir les Croisades et que l'on centralisait dans les coffres de la Chambre Apostolique, le répandirent en grande abondance en Italie. Simultanément Rome émettait une monnaie qui reçut le nom de *provinois du Sénat*. Vers la fin du XIIIe siècle, probablement en l'année 1297, en vue de l'affluence des foules, à l'occasion de l'année jubilaire, le gouvernement pontifical émit une nouvelle monnaie dénommée *sampierino:* ce fut la première qui manifestât dans ses empreintes et ses légendes l'union du pouvoir pontifical et de la puissance du Sénat romain. D'un côté se voyait la tête de S. Pierre, de l'autre celle de S. Paul; la légende portait ces mots : *Romani principes*.

Avec Clément V (1303-1314), qui transporta la cour pontificale en France, apparurent les *gros papalins* dont la frappe se fit dans le Comtat Venaissin, à Pont-de-Sorgues, où, antérieurement au séjour des Papes, les comtes de Toulouse dont relevait le Venaissin avaient établi un atelier pour frapper la monnaie. Les gros papalins s'appelèrent généralement du nom du pontife qui les émirent; ainsi se dénommèrent les *Clementins*, du pape Clément V dont ils portaient la tête coiffée de la mitre.

Les gros papalins que les successeurs de Clément V firent frapper non à Pont-de-Sorgues, mais à Avignon, changèrent de type et de valeur; et dans l'année que Urbain V vint passer sur les bords du Tibre (1367), il fit frapper de nouveaux gros papalins sur lesquels il fit placer ces 3 mots : *facta in Roma*. Ce même pape émit aussi le *Bolognino romano*. La monnaie pontificale sous Clément V ne fut qu'une monnaie d'argent avec la légende: *Comites Venasini*, ou *Comes Venasini:* celle que Jean XXII fit battre à Avignon en 1322 fut une monnaie d'or appelée tantôt florins, tantôt ducats papalins, ou florins et ducats de chambre, ou encore écus d'or. Sous le pontificat de Martin V, qui clôtura le grand schisme d'Occident, le gros papalin prit le nom de *carlino*, c'est-à-dire reçut la même dénomination que la monnaie napolitaine. Le *carlino* tirait son nom de Charles d'Anjou, frère de S. Louis, qui avait été roi de Sicile. En 1439, Eugène IV, dans une refonte générale des pièces pontificales, fit disparaître sur les nouvelles tout ce qui dans les anciennes avaient symbolisé la puissance de la Commune de Rome, et ordonna que seul, son blason surmonté de la tiare, ayant les deux clefs pontificales, y fût gravé avec les deux têtes de S. Pierre et de S. Paul.

En 1504, sur l'ordre de Jules II, la monnaie pontificale fut de nouveau refondue, et les pièces de la nouvelle furent dénommées *Giulii*, appellation à laquelle s'adjoignit celle de *Paolo* lors des modifications qui furent apportées par Paul III (1534-1549), quand ce pape effaça la tête de S. Pierre pour ne laisser que la tête

de S. Paul sur les pièces qu'il fit émettre. Les noms changeaient, mais la valeur monétaire restait la même, de telle sorte que gros ou carlins papalins, *giulio*, *paolo* restaient absolument synonymes.

Si court que fût le pontificat de Marcel II (1555), puisqu'il ne siégea que 22 jours, il eut encore le temps de faire battre monnaie, et les pièces rares qui nous restent de cette émission portent d'un côté, avec les armes du pontife, *Marcellus II Pont. Max.* de l'autre, avec la figure de S. Pierre, *S. Petrus. Alma Roma.* ou encore *Marcellus II Pont. Max. S. Petrus. Ancona*, ou enfin *Marcellus II Pont. Max. Bononia Mater Studiorum.*

A l'occasion de la refonte de la monnaie pontificale faite par les ordres de Benoît XIV, une médaille fut gravée en 1755 portant d'une part l'image du pontife avec la légende *Providentia Pontificis*, de l'autre l'exergue : *Ex probata moneta* A. MDCCLV.—Clément XIII, ayant renouvelé l'œuvre de son prédécesseur, une médaille rappela l'acte pontifical accompli en 1765, avec la tête du pape, entourée de la légende : *Ex probata moneta* An. MDCCLXV. et sur le revers, avec la figure de l'Eglise tenant une croix illuminée par un rayon venant du ciel, et portant un encensoir fumant devant un autel, l'épigraphe *Repente de Cœlo Salus.*

Pie VI fut le premier pape qui émit une sorte de papier-monnaie, et l'occasion de cette innovation fut le grand nombre de reconnaissances du Mont-de-Piété de Rome falsifiées par des faussaires. En 1786, il publia un édit enlevant le cours légal à toute monnaie d'or frappée avant 1757, ordonnant à tous ceux qui en possédaient à venir les échanger contre les nouvelles pièces. En 1793, il fit une frappe de billion; l'année suivante, il augmenta l'émission de l'année précédente. En 1795, un nouveau décret invita les administrateurs du Mont-de-Piété à remettre tout ce qu'ils avaient en argent pour qu'il fût transformé en monnaie. Enfin, pour faire face aux dépenses que nécessitèrent les indemnités réclamées par les armées de la Revolution française, les vieux canons des forteresses des Etats de l'Eglise furent fondus pour être transformés en pièces de menue monnaie.

Il était réservé à Pie VII de rétablir l'équilibre dans la situation financière de l'Etat Romain. L'acte de ce grand ouvrage fut rappelé aux souvenirs de l'histoire par une médaille représentant Pie VII avec la figure de l'Eglise sur le revers et la légende *Moneta restituta* MDCCCIII. La monnaie, ou mieux le double *zecchino* fort rare, de Léon XII porte l'Eglise assise portant la croix de la main droite et le calice de la main gauche, avec d'un côté, l'épigraphe *Super Firmam Petram*, avec l'exergue : *Caputi*, de l'autre, les armes de Léon XII, et ces mots : Leo XII. P. M. A. II.

La monnaie d'or d'une valeur de cinq écus de Grégoire XVI est plus rare encore, car on n'en frappa que 8 pièces dont le Pontife fit don à des étrangers, sans en réserver une seule pour la collection vaticane; elles portaient les têtes de S. Pierre et de S. Paul. Ce fut ce pape qui adopta le système monétaire de la France. Dès lors, l'écu romain valut 100 *baiocchi*; la monnaie d'or de la valeur de dix écus se nomma *Gregorino*. La médaille gravée à cette occasion porta avec l'effigie pontificale de Grégoire XVI. An. IV, sur sa face, de l'autre coté l'inscription: *Bono Publico Legibus Optimis Consulit Rem Nummariam Constituit.* Pie IX fut le dernier pape à frapper monnaie.

Pendant la vacance du S. Siège, le Cardinal Camerlingue fit frapper monnaie d'or et d'argent avec l'empreinte de ses armes et la légende : *Sede vacante.* Néanmoins, certaines monnaies des camerlingues portent sur leurs faces différents emblêmes. Pendant la vacance du Siège qui suivit la mort d'Urbain V la monnaie fut frappée avec, d'un côté, une mitre entourée de ces mots : *Sede vacante* ; de l'autre, avec *Sanctus Petrus* et la croix, deux mitres et deux couples de clefs posées en sautoir.

Tandis que les Papes, en qualité de souverains de Rome, battaient monnaie, le Sénat romain, c'est-à-dire, la Commune de Rome qui disputa si longtemps aux Souverains Pontifes le droit d'exercer la puissance sur la ville, frappa souvent monnaie, en affirmation de son pouvoir. Les collections gardent encore bien des

pièces portant des légendes dont les plus fréquentes sont: *Senat. Rom.* S. P. Q.R. ou bien *Ex suprema auctoritate S.P.Q.R.* Beaucoup de papes luttèrent contre ce qu'ils regardaient comme une usurpation de leurs droits. Clément III, dans un but de conciliation, par un acte solennel qui porte la date du 31 mai 1188, rendit au Sénat romain le droit de frappe que ses prédecesseurs avaient essayé si souvent de leur enlever. Parmi les plus curieuses pièces frappées par le Sénat romain, il faut signaler celle du tribun Cola di Rienzo, au XIVe siècle, portant d'un coté : *N. Tribun. August.* autour d'une grande croix carrée, et de l'autre, —*Roma Capu.*

La frappe de la monnaie sénatoriale se faisait au bas du Capitole, non loin de l'arc de Septime Sévere; celle des papes se fit en divers lieux de la ville, parmi lesquels il faut citer celui du Banco S. Spirito, en face du Chateau S. Ange, d'où Alexandre VII la transféra près du Vatican, derrière S. Pierre. Clément XII en établit une autre dans la rue des *Coronari*, dans l'emplacement même du Mont-de-Piété fondé par Sixte V. Mais en dehors de Rome, bien des cités pontificales eurent une *Zecca*, c'est-à-dire, un hôtel des monnaies: ce furent Avignon, Pont-de-Sorgues, dans les Etats d'Outre-Monts, et dans les Etats Romains, Ancone, Ascoli, Benevento, Camerino, Gubbio, Ferraro, Fermo, Forli, Macerata, Perugia, Pesaro, Ravenna, Recanati, Rimini, Sinigaglia, Spoleto, Urbino. Ces souvenirs, si dénués d'anecdotes qu'ils soient, ne sont pas sans intérêt, et en un temps où les impôts de guerre vident les coffres de ceux qui ont de l'argent, ceux qui n'en ont plus, ceux qui n'en eurent jamais peuvent se faire une philosophie, en face du vide de leurs caisses. car si la monnaie changea si facilement d'empreinte, il n'y a rien d'étonnant qu'elle ne change encore plus facilement de mains.

DOM PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

Abbé E. DUPLESSY. *Journal apologétique de la Guerre.* I vol. in-12. P. Téqui. Paris. L'auteur, apologiste averti et convaincu, est le rédacteur de *La Réponse*, vaillante petite revue dans laquelle ont paru les articles qui composent ce volume. "Ce n'est pas l'histoire de la Guerre," mais c'est le dégagement des leçons que comportent les faits et les événements de la semaine. C'est une ample et délicieuse moisson que pourraient utiliser les prédicateurs, les apologistes et les catéchistes. La guerre est féconde en résultats des plus inattendus. Qui aurait pensé qu'elle pût, en ces quelques années, renouveler de fond en comble ces gerbes ou des trésors d'exemples pour l'enseignement de la religion?

En voici une entre autres: il s'agit de l'assistance que les enfants doivent à leurs parents en priant pour eux. " Episode du départ du roi Albert et de la famille royale pour Anvers, lorsque les Allemands approchaient de Bruxelles, en août 1914 (1).

"Tout le peuple Bruxellois se pressait autour du palais et regardait sortir les voitures, une à une, et il était ému comme ceux qui voient s'éloigner le navire où tout le plus précieux de la famille est enfermé: le père, le mousse, les filets, l'espérance et la fortune à venir. On allait se défendre dans la place forte. Que c'est loin de nous déjà! Beaucoup pleuraient, beaucoup criaient: "—Vive le Roi! Vive la Reine! Vivent les Princes!" Le Roi et la Reine remerciaient en saluant, mais le petit prince aîné, lui, avant qu'on eût pu l'empêcher, s'était levé tout droit, et de sa voix haute d'enfant, il cria: " Ne criez pas: Vive le Roi Albert! mais priez tous pour papa! "

" La place entière fut ébranlée par le hourra de la foule" (2). C.

1—Cf. René Bazin, *L.Echo de Paris*, 18 avril 1915.
2—Page 313.